

ASSURER LA SÉCURITÉ DES SERVICES DE GARDE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Les familles peuvent suivre les directives suivantes pour assurer la sécurité des enfants, des familles et du personnel des services de garde d'enfants et aider ainsi à réduire le risque de propagation de la COVID-19 :



RAPPELEZ-VOUS :

Observez votre enfant pour vous rassurer qu'il ne présente aucun symptôme de la maladie et consultez un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent.

Veuillez garder votre enfant à la maison s'il est malade, s'il attend les résultats du test de la COVID-19, si lui ou un de ses proches est déclaré positif à la COVID-19.

Éviter tout contact étroit avec les personnes malades.

Gardez votre enfant à la maison s'il/elle a de la fièvre ou présente les symptômes qui n'ont pas été préalablement analysés par un prestataire de soins de santé.

Pour des familles ayant des enfants âgés de 2 ans et plus, apprenez à votre enfant comment utiliser un masque afin de vous assurer qu'il/elle est en mesure de le porter et de l'enlever en toute sécurité.*

Organisez-vous pour déposer et récupérer votre enfant à l'extérieur des services de garde d'enfants. Dans la mesure du possible. Le parent ou le tuteur est tenu de porter un masque lorsqu'il vient déposer ou récupérer son enfant.

Enseignez et montrez l'exemple du respect des bonnes pratiques d'hygiène, notamment en toussant ou en éternuant dans le pli du coude ou dans un mouchoir en papier et en se lavant les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes.

Si votre enfant a un problème de santé qui le rend très vulnérable à une maladie grave due à la COVID-19, consultez le prestataire de soins de santé de votre enfant avant de l'envoyer dans les services de garde d'enfants.

Soyez disposé(e) à discuter avec votre enfant et à répondre à ses questions sur la COVID-19. Par exemple :

- « Pourquoi mes enseignants portent-ils des masques ? »
- « Pourquoi dois-je porter un masque ? » ou
- « Pourquoi dois-je rester éloigné(e) de mes amis et de mes enseignants ? »

Les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) ont publié une série de recommandations sur la manière de discuter avec les enfants de la COVID-19 ; celles-ci sont disponibles sur le site bit.ly/CDCttc

Pour en savoir plus sur la manière dont les fournisseurs de services de garde d'enfants assurent la sécurité des enfants et des familles du district, consultez le site coronavirus.dc.gov ou adressez-vous à votre fournisseur de services de garde d'enfants.

*N'utilisez pas de masque pour votre enfant si : il/elle est âgé(e) de moins de 2 ans, le prestataire de soins de santé de votre enfant a dit qu'il ne devait pas porter de masque, votre enfant ne peut pas enlever le masque sans assistance, ou votre enfant a un problème de santé qui l'empêche de respirer en sans danger avec un masque.



DC | HEALTH

WE ARE DISTRICT
GOVERNMENT OF THE
DISTRICT OF COLUMBIA
DC MURIEL BOWSER, MAYOR